

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	14 (1885)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]
<b>Autor:</b>	Horner, R.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1040015">https://doi.org/10.5169/seals-1040015</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XIV<sup>e</sup> ANNÉE

N° 10.

OCTOBRE 1885.

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices  
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

---

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

---

**SOMMAIRE.** — *Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg (suite). — Histoire de la pédagogie (suite). — Rapport sur l'éducation professionnelle. — Chronique scolaire. — Aspirants et aspirantes nouvellement brevetés.*

---

## APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

### II. — Après la chute de l'ancien régime (Suite.)

Nous poursuivons la revue des écoles fribourgeoises à l'époque du directoire helvétique.

Le régent de *Middes*, commune qui faisait alors partie du district de Payerne, retirait 2 sacs de blé et 2 sacs d'avoine. De plus la commune lui donnait 68 livres (46 fr. 93), un jardin, un plantage, son logement et l'affouage. Il perçoit en outre une cotisation particulière qui peut aller à 8 l. (5 fr. 52). La fondation Rossier contribuait à son traitement.

A *Torny-le-Grand*, la commune payait à l'instituteur 64 livres (44 fr. 17). Elle lui fournissait le logement et une pose de terre; chaque ménage, 1 mesure de grain; chaque écolier, 15 batz par an (2 fr. 07).

L'instituteur de *Lentigy* recevait 30 livres en argent (20 fr. 70); il avait trois pièces de terre pour jardin, chenevière, plantage; de chaque ménage il retirait une mesure, moitié seigle, moitié avoine, ce qui faisait 28 à 30 mesures. Il faisait cinq fois par an une quête dans le village dont il retirait argent ou grain. Chaque écolier lui payait en outre 1 batz par mois (0 fr. 138).

A *Prez*, *Noréaz* et *Corserey* le régent reçoit annuellement de chaque enfant 1 mesure de blé et avoine et 1 batz par mois (0 f. 138).

Le régent de *Ponthaux* tire de la commune le logement, une pièce de terre pour jardinage, une autre pour une chenevière, du foin pour garder 4 moutons et 19 l. en argent (13 fr. 11). Chaque ménage donne un bichet de blé et un bichet d'avoine, chaque

écolier un demi-bichet de blé et un demi-bichet d'avoine par an et 1 batz par mois (0 fr. 138).

Le régent de l'*Echelles* tire de la commune le logement, un jardin, une chenevière, une petite prairie et deux chars de bois des particuliers par cotisation, 4 sacs de blé et 20 l. (13 fr. 80); de plus les élèves lui donnaient chacun 1 batz par mois (0 f. 138).

La paroisse de *Montagny* fournissait à son instituteur 10 sacs de grain moitié avoine, moitié blé et 26 écus petits (71 fr. 77). La fondation Rossier du séminaire lui assurait en outre dix écus (27 fr. 60).

C'était le chapelain de *Mannens* qui remplissait les fonctions d'instituteur à Mannens; il retirait 2 sacs de seigle et 200 livres qui provenaient d'une donation (138 fr. 02).

L'instituteur de *Vallon* enseignait encore à Gletterens et à Portalban. Il retirait 10 livres de Gletterens, 6 livres de Portalban, 28 livres de Vallon outre la jouissance de  $\frac{1}{2}$  pose de terre évaluée à 6 livres. (En tout 34 fr. 50.)

*Chapelle* avait une école qui servait en même temps à Gillarens. Elle comptait 22 enfants. L'instruction qu'on y donnait comprenait le catéchisme, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Le cours supérieur fait usage du livre intitulé : *Pensées sur les plus importantes vérités de la religion*. La durée journalière de l'école était de  $2\frac{1}{2}$  heures à 3 heures. L'école possédait un fonds dont l'intérêt s'élevait à 13 écus (35 fr. 90). Les enfants contribuaient chacun à parfaire le traitement du régent jusqu'à concurrence de 29 écus et 10 batz (81 fr. 42) et ce sont eux encore qui pourvoyaient aux frais de location de la maison; ces frais s'élevaient à 2 écus (5 fr. 52). L'instituteur de *Chapelle* s'appelait Claude Grivel. Il avait 20 ans au moment de l'enquête. Il enseignait depuis peu; mais il avait déjà rempli les fonctions d'instituteur cinq ans auparavant.

A *Villard-sous-Mont* le chapelain remplissait aussi les fonctions de maître d'école. Dans une convention passée par la commune avec dom Antoine Jaquet en 1675, nous lisons cette clause, nous rapporte M. Thorin :

« Item devra (le dit chapelain) enseigner les enfants du village qu'on lui enverra, sans que les pères et mères soient obligés de lui donner que ce qu'il leur plaira, à leur discrétion. »

Dans une convention conclue avec dom Bernard Dupont en 1752, il est dit :

« Le révérend chapelain fera l'école pour la somme de 12 écus petits (33 fr. 13) pendant tout le cours de l'année, excepté quinze jours pendant la récolte des foins et autant pendant celle des regains. »

Si, vers la fin surtout du siècle dernier, remarque M. Thorin, *Villard-sous-Mont* a produit un nombre relativement considérable d'ecclésiastiques et d'hommes lettrés, c'est probablement au zèle de dom Bernard pour l'instruction et à ses premières leçons

qu'ils furent redevables de ce bienfait. C'est du moins ce que la tradition nous apprend de lui.

Parmi les bienfaiteurs de l'école, nous citerons encore un prêtre, dom Jean-Jacques Ruffieux, ancien doyen et curé de Gruyères, lequel légua par testament du 28 décembre 1738, 50 écus petits (138 fr. 02) à la commune de Villard-sous-Mont pour son école, et 100 écus à chacune d'Enney et du Pâquier (276 fr. 05). Anne, fille de Jean Thorin, légua 200 écus pour le traitement d'un maître d'école (52 fr. 10).

Au moment de la révolution française, l'école comptait dix-sept élèves. Le programme de l'école comprenait le catéchisme, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. On donnait vacances depuis le 21 mai au 1<sup>er</sup> novembre.

Le traitement du maître s'élevait à 21 écus (57 fr. 97), dont 8 provenaient de l'intérêt des 200 écus dont il est fait mention plus haut. Les enfants suppléaient pour la moitié à ce qui manquait encore.

A Enney existaient deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles; la première comptait 36 élèves, la seconde 26 filles. On y enseignait la lecture en français et en latin, l'écriture, l'orthographe et le catéchisme. On accordait deux mois de vacances au plus pour la récolte des foins. Le curé faisait de fréquentes visites outre les quatre visites officielles qui avaient lieu avec deux préposés de la commune.

La commune donnait primitivement 28 écus (77 fr. 29) pour les deux écoles réunies, mais en suite du legs d'Antoine-Tobie Castella, curé de Gruyères, l'école fut scindée; la paye du régent fut portée à 5 louis d'or (115 fr. 95) et celle de la régente à 28 écus (77 fr. 29).

Jetons en terminant un rapide coup d'œil sur les écoles de Meyriez, de Courgevaud et de Courlevon.

La première avait 34 élèves, la seconde 35. Celle de Courlevon qui relevait autrefois du pasteur de Meyriez, inspecteur, venait d'être placée sous celle du pasteur allemand de Morat. Les objets d'enseignement comprenaient la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, le chant des psaumes, le catéchisme, des prières et des cantiques.

A Meyriez l'école avait lieu tous les jours depuis la Saint-Martin jusqu'à Pâques; depuis Pâques à la Saint-Martin, l'école n'avait lieu que le samedi matin de chaque semaine. On remarquait à peu près les mêmes usages dans les autres écoles.

Le régent de Meyriez percevait 25 couronnes de la commune (69 fr. 01). Chaque ménage lui payait en outre 5 batz par an (0 f. 69), ce qui lui faisait 4 couronnes environ (11 fr. 04). Chaque charrue lui devait un bichet d'avoine et un de seigle. Il y avait alors trois charrues. La commune lui fournissait en outre un logement.

A Courgevaud le gouverneur de la commune (boursier) percevait pour le régent 30 couronnes (82 fr. 81); il lui livrait 6 toises

de bois de 5 pieds en tous sens. Le maître d'école avait le droit de mettre un cochon dans les forêts de chênes appartenant à la commune. Chaque maison qui avait une charrue lui livrait un bichet de seigle et un bichet d'avoine. Les ménages qui n'avaient pas de charrue fournissaient chacun 5 batz (0 fr. 69) le moulin de Courgevaud donnait un bichet de seigle et un bichet d'avoine. Le régent percevait en outre l'intérêt au 5 % de 10 couronnes (15 fr. 18). La cure de Meyriez de son côté fournissait 15 bichets de seigle 10 d'avoine et 7  $\frac{1}{2}$  batz (1 fr. 05).

Malgré l'aridité de ces détails, ils ne sont pas sans intérêt pour tous ceux qui aiment à connaître les institutions d'une époque, moins par les grands linéaments historiques, que par le menu, par ces mille riens pris sur le vif, par ces traits caractéristiques qui donnent la physionomie vraie d'une situation. Au moment où eut lieu l'enquête dont nous venons de publier en partie les résultats, la centralisation qui nous enserre et nous étouffe n'avait pas encore passé son niveau égalitaire sur nos institutions politiques et administratives. Nos districts et nos paroisses offraient à l'observateur une variété curieuse qui rend si piquante l'étude de nos écoles. Aujourd'hui ces usages et ces traditions ont disparu. Transcrivons encore la formule d'un brevet de l'époque :

*Bernard Emmanuel de Lenzbourg, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, Evêque et comte de Lausaune, etc., etc.*

« La capacité de Jean Guillaume Débieux pour exercer l'office de maître d'école nous étant connue ayant le dit Débieux complètement satisfait dans l'examen qu'il subit en notre présence, lorsqu'il offrit ses services pour être maître d'école dans cette capitale : Nous l'avons approuvé ainsi que par les présentes l'approuvons pour exercer le dit office dans toute l'étendue de notre diocèse, lui commandant d'être exact à instruire la jeunesse qui lui sera confiée et de l'édifier par ses exemples autant qu'il l'instruira par ses leçons. Enjoignons au dit Débieux de se sister devant nous, lorsqu'il aura régenté un an, avec une attestation de bonne conduite à lui délivrée par le Rd curé dans la paroisse duquel il aura fait l'école, pour être plus amplement autorisé de notre part.

• Donné à Fribourg, le 13 novembre 1787.

• Par ordre: Jos. GOTTOFREY, *secrétaire.* »

Voici enfin un certificat de bonne conduite délivré par un curé:

« Nous soussigné déclarons que le sieur Débieux, originaire de la paroisse d'Attalens et régent d'école à Treyvaux, s'est conduit d'une manière irréprochable pendant son séjour dans cette paroisse. Son assiduité à faire la classe, son talent à former la jeunesse dans l'écriture et les premiers éléments de la religion le rendent susceptible de la confiance des pères et mères qui désireraient les rendre utiles à la société et en faire de bons

chrétiens. La rente modique du Rd chapelain a engagé les préposés à lui donner la classe comme ci-devant pour améliorer son sort. L'affluence de messieurs les ecclésiastiques domiciliés à Treyvaux semble nous dispenser d'avoir un régent d'école puisqu'ils se portent dans toutes les maisons où on les désire, temps fâcheux pour les régents d'école et principalement pour le sieur Débieux que nous voyons partir avec regret. Nous désirons qu'il soit plus heureux ailleurs; les enfants qu'on lui confiera se pourront vanter de peindre supérieurement bien et d'être instruits. C'est le témoignage que notre conscience nous oblige à mettre au jour en le recommandant à messieurs les curés.

« Treyvaux le 20 novembre 1793.

« Gaspard CLERC, *curé.* »

Si nous rapprochons la date lugubre de ce certificat avec certains détails qui s'y trouvent contenus, notre cœur ne pourra se défendre d'une vive émotion au souvenir des drames sanglants de cette époque, au souvenir surtout de ces infortunées épaves des anciennes institutions que le flot écumeux de la Révolution jetait dans notre pays.

(*A suivre.*)

R. HORNER.

---

## HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE (*Suite.*)

---

### § 29. — COMÉNIUS.

Amos Coménius signala avec plus de sûreté, et surtout avec moins de prétention que Ratich, ce qu'il y avait à son époque de défectueux dans l'enseignement. C'est avec un zèle infatigable qu'il combattit les erreurs pédagogiques de ses contemporains. Sous bien des rapports, il devança son temps, et ses grandes idées ont été adoptées, ses leçons pratiques reprises par des pédagogues de nos jours.

Dans son dernier ouvrage, *L'unique nécessaire*, Coménius, presque octogénaire, se caractérise par ces belles paroles :

« Je remercie mon Dieu d'avoir voulu que je sois, durant toute ma vie, un homme de désirs; car le désir est un petit ruisseau qui sort de la source de tout bien, c'est-à-dire de Dieu. J'ai dit que je me suis chargé de tous mes travaux pour l'amour du Seigneur; toute autre manière d'agir m'est étrangère et je maudis chaque heure et chaque moment que je n'aurais pas employé dans ce but. Mes principaux efforts tendaient à la réforme des écoles; je pris sur moi cette tâche et je la continuai pendant de longues années.

« Quelques-uns prétendirent qu'une telle occupation n'était pas du ressort d'un théologien, comme si Jésus-Christ n'avait pas